

## Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI) 2023-2024-2025

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Le CESER se félicite de l'action de l'Agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine auprès des acteurs économiques, et des priorités qu'elle porte en faveur de la transition économique et sociale des entreprises, en accord avec les schémas et grandes orientations régionales (SRDEII, Néo Terra, etc.).*

*Dans une perspective de renforcer les effets de l'ADI N-A sur le territoire auprès des acteurs économiques, le CESER propose d'améliorer la visibilité et la lisibilité des missions de l'agence auprès des territoires et des très petites entreprises qui sont impliquées dans des stratégies d'innovation.*

En préambule, le CESER regrette qu'à l'image de la délibération de 2019 portant sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2020-2022, aucun élément de bilan complet ou d'évaluation des actions menées n'aient été joints à la délibération. Seul le rapport d'activité 2021 de l'ADI N-A, consultable sur le site internet de l'agence, a pu être consulté, rendant complexe la rédaction d'un avis plus précis en matière de plan d'action et de stratégie de la part du CESER.

### Une action en cohérence avec les schémas régionaux et les orientations politiques

Le CESER salue l'action de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) sur le territoire néo-aquitain, et l'atteinte, voire le dépassement, des objectifs fixés sur la période 2020-2022, et ce malgré le contexte de crise sanitaire, économique et sociale.

Le CESER note également la cohérence qui conduit l'action de l'ADI N-A en réponse aux schémas et feuilles de route régionales (notamment le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation - SRDEII et Néo Terra). Ainsi, les orientations correspondant à l'axe 1 du SRDEII « accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi » trouvent une traduction effective dans les objectifs affichés de faire émerger et développer des produits et services permettant de mieux vivre, mieux produire et mieux consommer mais également de privilégier un modèle d'entreprise plus compétitif, centré sur l'humain et tourné vers la sobriété énergétique et le respect de l'environnement. Cela est également renforcé par la priorité donnée à l'accompagnement d'entreprises dont la stratégie est axée sur l'innovation responsable.

En ce sens, le CESER se félicite de voir, de façon opérationnelle, que les enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, sont portés par le Conseil régional sur ce domaine spécifique, et central à l'échelle régionale du développement économique territorial.

Par ailleurs, si le CESER considère que l'innovation est nécessaire dans une stratégie de renforcement de la souveraineté, il rappelle qu'elle ne peut se réduire au seul objectif d'innovation responsable, et nécessite une réelle stratégie coordonnée entre les filières, les acteurs économiques et les acteurs publics (nationaux, régionaux, etc.).

## Un enjeu de lisibilité de l'action auprès des petites entreprises

Le CESER se félicite de l'existence d'une telle agence sur le territoire, il regrette néanmoins un manque de visibilité et de lisibilité de l'action de l'agence sur le territoire et auprès des TPE et PME de moins de 10 salariés.

En effet, le CESER prend acte de la stratégie adoptée par l'agence de s'adresser prioritairement aux structures de plus de 10 salariés, mais déplore un manque de visibilité de l'agence pour les entreprises du territoire (notamment les petites entreprises) et de ses missions d'information et d'accompagnement. Ces très petites entreprises représentent 90% des entreprises de Nouvelle-Aquitaine, et certaines sont également engagées en matière d'innovation, ce qui justifie d'un besoin de visibilité accrue de l'agence à leur égard. Il en est de même pour certaines PME en direction desquelles la visibilité de l'ADI N-A devrait être améliorée.



---

Proposition de la commission 4 « Économie »  
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI) 2023-2024-2025 »

146 votants  
146 pour

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine